

L'an deux mil quatorze et le onze avril à vingt et une heures le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul BELLET, le maire sortant.

Présents : MM. ARNAUD Loïc, VELLA Rémy, FOURNIER Bernard, BELLON Gilbert, CANDY Roger, CASTAGNO Pierre, Mmes ELAPHOS Marie-Hélène, BÉGOU Yvette et NOISIER Françoise.

Absente : Mme BENACCHIO Patricia (pouvoir donné à BELLET Jean-Paul).

Secrétaire de séance : M. CANDY Roger.

Vote des budgets primitifs 2014 (commune, budget annexe de l'eau et CCAS) :

Commune : Les dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement pour 446 406,20 € et en investissement pour 957 543,86 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux de voirie pour la restauration de 4 ponts communaux et les deux tranches de travaux d'aménagement de la traverse du village.

Service de l'Eau : Chaque section s'équilibre pour un montant total de 35 282,00 € en fonctionnement et 172 234,88 € en investissement avec comme réalisation principale la reprise du captage des NAYS.

C.C.A.S. : Bien que le C.I.A.S. l'ait remplacé sur l'ensemble du canton, ce budget existe toujours. Il est proposé de se rapprocher de la Trésorerie pour le supprimer. Le montant des crédits votés à l'unanimité est de 206,78 € pour 2014.

Vote des taux communaux des 3 taxes d'impôts locaux pour 2014 :

Le maire rappelle les taux de la fiscalité communale votés en 2013 qui étaient les suivants :

Taxe d'Habitation : 9,53 % - Taxe Foncière (bâti) : 21,64 % - Taxe Foncière (non bâti) : 104,31 %

Le conseil municipal décide de les maintenir pour 2014.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Subventions 2014 aux associations :

Le maire rappelle les montants votés en 2013. Ceux-ci, dont le détail figure sur la délibération, sont maintenus pour l'année 2014.

- Délibération adoptée à la majorité, à l'exception de Mme Marie-Hélène ELAPHOS et M. Loïc ARNAUD qui ne prennent pas part au vote en tant que membres du Comité des Fêtes.

Indemnité de conseil du receveur municipal :

Suite au renouvellement des équipes municipales il est nécessaire de reconduire l'indemnité de conseil et de confection du budget, allouée chaque année, au receveur municipal.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Programme d'actions 2014 en forêt communale :

Conformément au document d'aménagement de la forêt communale, le programme proposé par l'ONF pour 2014 concerne les travaux d'entretien des infrastructures sur les routes forestières des BARALIERS et de L'AUP pour un montant estimé à 1 550 € HT.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation de 2 représentants en charge de la forêt (1 titulaire et 1 suppléant) :

A la demande de l'Association des Communes Forestières, deux représentants en charge de la forêt communale sont désignés. Il s'agit de :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Loïc ARNAUD	Bernard FOURNIER

Informations : intercommunalité, dossiers en cours... :

Captage des NAYS : Le bureau d'études TETHYS doit venir faire le point sur le dossier et reprendre le planning des travaux pour cette année.

Traverse du village : Les réunions de chantier sont programmées tous les vendredis matin à 9 heures.

Classement de la voirie communale : Le maire doit faire le point sur ce dossier avec les services de la DDT qui terminent l'inventaire des chemins. Il précise que les chemins du col de MONTBRAND et un tronçon du chemin d'accès à la maison de M. DANJOU seront à cadastrer.

Questions diverses :

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : La Direction Général des Finances Publiques demande à la commune de leur adresser une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) pour composer la nouvelle CCID parmi laquelle ils ne retiendront que 6 titulaires et 6 suppléants. Le conseil municipal accepte de s'y inscrire et d'autres personnes seront proposées pour compléter la liste.

Le Villard : Un panneau indiquant l'entrée du hameau sera implanté par les services du Conseil Général afin de délimiter la zone urbanisée. Le maire doit prendre un arrêté de création de limites pour officialiser cette démarche.

Risques naturels : Le service RTM est venu à La Beaume pour examiner le risque de chutes de blocs de pierre au-dessus du village suite aux nombreuses précipitations de la saison dernière ayant provoqué des mouvements de terrain. Ils devront revenir avec des géologues pour évaluer l'état des rochers et enverront leur rapport en mairie.

Tri sélectif : Le maire a demandé à la Communauté de Communes qu'un point propre soit installé pour le hameau de La Bégüe. Un lieu d'implantation sera recherché et la CCHB doit budgétiser cette dépense.

La Poste : Annie, la factrice titulaire de la tournée postale, prend sa retraite ce mois-ci. Il est décidé d'organiser un apéritif en son honneur le samedi 26 avril prochain et d'inviter les communes voisines faisant partie de son secteur de distribution. Une quête sera effectuée pour lui offrir un cadeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.